



Défendre
notre métier
et ceux qui
l'exercent

Faen infos

FAEN infos N° 6 26/11/07 au 16/12/07

« Condition enseignante »

Les fédérations de l'Éducation Nationale, dont la FAEN, ont été invitées, le 10 décembre, à un "point d'étape" présenté par le président de la "commission PO-CHARD" et plusieurs de ses membres.



Une réunion décevante où très peu d'informations ont été communiquées.

Le "livre vert" rédigé par la commission ne serait remis au ministre qu'à la fin du mois de janvier 2008. Il devrait comprendre deux parties : un diagnostic et des réflexions – suggestions.

Ces dernières seraient regroupées autour de plusieurs thématiques : le métier et les missions nouvelles, l'établissement, le recrutement et la formation, les carrières.

Le livre vert devrait également aborder le contenu des statuts, différentes pistes de revalorisation, l'annualisation du temps de travail, l'autonomie des établissements et l'évaluation des enseignants.

La FAEN a rappelé la forte attente des personnels de mesures d'amélioration de leurs conditions de travail, de revalorisation de leurs salaires et d'une plus grande considération pour leur fonction.

Marc GENIEZ

Élections des personnels TOS

Aidons le SNPTO et la FAEN .

Des élections professionnelles vont avoir lieu dans les prochaines semaines pour les personnels techniciens ouvriers et de service.

Depuis plus de 10 ans, le SNPTO - FAEN présente des listes à ces élections.



Afin d'obtenir une nouvelle progression de notre représentativité, nous devons augmenter le nombre de nos listes et donc celui de nos candidats.

C'est pourquoi nous lançons un appel aux adhérents des syndicats de la FAEN afin qu'ils nous fournissent les noms et coordonnées de cuisiniers, d'aides de cuisine, d'ouvriers, de personnels d'accueil et d'entretien des collèges ou lycées susceptibles d'accepter de figurer sur les listes SNPTO – FAEN.

Adressez-nous leurs noms et coordonnées au Siège National (adresse en bas de page suivante).

Attention ! Les personnels ayant opté pour l'intégration dans la Fonction Publique Territoriale ne sont ni électeurs, ni éligibles.

Par avance, merci

Lettre de l'Interfédérale du 30 novembre au Ministre de l'Éducation Nationale

Face à la dégradation des conditions de travail et du pouvoir d'achat, aux mesures et décisions prises sans concertation qui renforcent les inégalités tant sociales que scolaires, l'Interfédérale (FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA- Éducation), dans l'attente de réunions qui définiront les modalités de la poursuite de l'action, a adressé au ministre de l'Éducation Nationale le courrier suivant :

« Monsieur le Ministre,

Le 20 novembre, en participant, nombreux, à la grève et aux manifestations auxquelles nous les avons appelés dans le cadre de l'action Fonction Publique, les personnels de l'Éducation ont tenu à vous faire part leur mécontentement et inquiétudes et vous rappeler leurs revendications.

Ils sont en désaccord avec une politique salariale qui aboutit depuis plusieurs années à une dégradation continue de leur pouvoir d'achat.

Ils condamnent les 11 200 suppressions d'emploi prévues par le budget de l'Éducation 2008 qui s'a-

joutent aux milliers d'autres intervenues depuis 5 ans.

Ils dénoncent les différentes mesures et décisions prises sans concertation (sur la carte scolaire, sur le collège, sur l'enseignement professionnel, sur l'éducation prioritaire...) qui, tournant le dos à l'ambition d'une école qui garantisse la réussite de tous, participeront à la mise en place d'une école à plusieurs vitesses et au renforcement des inégalités sociales et scolaires.

Les personnels ont exprimé de fortes attentes. Avec eux, nous vous demandons d'y répondre rapidement.

Faute de réponses et d'engagements satisfaisants de votre part, nos organisations, qui ont prévu de se réunir à nouveau le 4 décembre, décideront d'une nouvelle étape de mobilisation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations ».



Revalorisation des pensions en 2008



Depuis la **réforme des retraites en 2004**, la revalorisation des pensions est déconnectée de celle des salaires des actifs (article L16 du code des pensions civiles et militaires).

Les retraites sont revalorisées, chaque 1^{er} janvier, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac, telle qu'estimée dans le rapport économique, social et financier annexé au projet de la loi de finances présenté au Parlement en fin de l'année précédant l'exercice (fin 2007 pour le budget 2008). **IL ne s'agit donc pas de l'indice de l'INSEE.**

Un ajustement peut avoir lieu l'année suivante si une différence est constatée entre la prévision et ce qui est finalement retenu pour l'année concernée dans le rapport de l'année suivante.

Rappel des augmentations attribuées depuis la réforme :

- au 1^{er} janvier 2004 : + 1,5 %
- au 1^{er} janvier 2005 : + 2 %
- au 1^{er} janvier 2006 : + 1,8 %
- au 1^{er} janvier 2007 : + 1,8 %



En 2005, la hausse prévue était de 1,8 %. Elle a été de 2 % car la différence de 0,2 % constatée pour 2004 entre la prévision initiale de 1,5 % et celle finalement retenue de 1,7 %, y a été ajoutée.

2008 pourrait voir une autre configuration puisque la hausse des prix retenue pour 2007 ne serait que de 1,3 % alors que les pensions ont été revalorisées de 1,8 % dès le 1^{er} janvier.

En conséquence la différence de 0,5 % viendrait en déduction de la hausse pour 2008 estimée à 1,6 %.

Ainsi, les retraites ne seraient augmentées en 2008 **que de 1,1 % au lieu de 1,6 % pour raison de "trop perçu" !**

Nos collègues et proches retraités sont cependant loin d'avoir eu en 2007 un quelconque ressenti d'envolée de leur pouvoir d'achat ! En revanche, toutes les augmentations de prix et pas des moindres, auxquelles ils vont se trouver confrontés comme tout un chacun en 2008, vont encore les pénaliser. Mais il est vrai que 2008 ne sera pas une année électorale cruciale comme 2007 !

La FAEN dénonce ce tour de passe-passe basé sur des chiffres discutables et qui, en tout état de cause, montre un mépris affiché vis à vis de nos anciens.

Baisse du rendement de La Préfon

Pour la quatrième fois en dix ans, le régime de retraite par capitalisation Préfon impose à ses cotisants une baisse de son rendement. De l'ordre de 15% cette fois.

Seuls sont concernés les points qui seront acquis à partir de l'an prochain, et non ceux déjà obtenus : un même versement chez Préfon donnera par conséquent moins de points.

Selon CNP Assurances, principal assureur du régime, il n'y a pas lieu pour autant de s'inquiéter, la cause de



cette inflation tarifaire étant l'allongement de la durée de la vie, qui a entraîné, pour tous les assureurs, une baisse de leurs taux de conversion du capital en rente viagère.

Un argument peu convaincant pour l'Association nationale des fonctionnaires épargnant pour la retraite, qui dénonce les faibles performances du régime sur la durée.

La capitalisation n'est donc pas davantage à l'abri des mouvements démographiques qu'un régime de retraite par répartition.

Dans un cas comme dans l'autre, il faut payer les «rentiers» plus longtemps, et aucun régime par capitalisation n'y échappera.

Formation continue universitaire en 2004

En 2004, la formation continue dans l'enseignement supérieur a accueilli une part importante de demandeurs d'emploi et d'individuels payants.



Les universités et établissements assimilés ont délivré 40% de diplômes de plus qu'en 2002.

Parmi les diplômes nationaux délivrés par les universités, ceux de niveaux I et II (licence et au-delà) occupent une place toujours plus grande.

Cependant, il est à noter que la proportion d'inscrits aux formations menant à un diplôme national ou d'université stagne.

Par ailleurs, si la durée moyenne des formations augmente, celles destinées aux demandeurs d'emploi sont en baisse d'environ 25% par rapport à 2002.

Ce sont les services aux personnes, la santé, les sciences humaines et le droit qui accueillent le plus de stagiaires.

Quant au financement de la formation continue universitaire, plus de la moitié provient de fonds privés, dont une part toujours croissante d'individuels payants.



Licence et Master

En 2004-2005, 125 000 étudiants ont obtenu une licence dans une université française.

A l'issue de celle-ci, les deux tiers des diplômés poursuivent leurs études en master à l'université, dans la discipline d'obtention de la licence, et 12% d'entre eux, dont une grande proportion de femmes, s'inscrivent en IUFM. Ces dernières s'y inscrivent pour préparer en majorité le concours du premier degré de l'enseignement.